



Yaoundé, le 9 juin 2016,

A l'attention de
S.E. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et
Du Développement Rural
Yaoundé

Commentaires de Greenpeace sur la stratégie nationale de développement durable de la filière palmier à huile

Avec une demande mondiale d'huile de palme qui ne cesse de croître, de nombreux investisseurs se ruent sur le continent africain à la recherche de terres pour développer leurs plantations de palmiers à huile. Dans le même temps, les anciens producteurs agro-industriels étendent leurs plantations. Ces expansions et l'arrivée de nouveaux acteurs s'accompagnent le plus souvent de conflits fonciers, de violations des droits de l'Homme, de destruction de forêts naturelles et de menaces sur la biodiversité, avec peu de retours positifs pour les pays hôtes et les communautés riveraines des projets.¹ C'est la raison pour laquelle les pays africains se doivent de définir des standards solides pour garantir la préservation de leurs forêts et protéger les droits des communautés qui y vivent.

Greenpeace tient à cet effet à féliciter le gouvernement camerounais d'avoir initié, avec son partenaire technique principal WWF, la définition d'une stratégie nationale de développement du palmier à huile durable. Nous avons noté la participation de différents ministères à ces discussions et l'accent mis sur le rôle des petits producteurs dans la stratégie. Toutefois, nous déplorons de nombreuses déficiences dans le contenu ainsi que dans le processus mis en place pour l'élaboration de la stratégie.

En octobre 2014, Greenpeace a transmis un courrier au MINADER, le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en charge du développement technique, contenant des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie (en annexe). Une copie a aussi été déposée au bureau de son partenaire technique principal, WWF. En décembre 2014, Greenpeace a transmis un deuxième courrier électronique à WWF en vue de l'amélioration du contenu de la stratégie. Aucune de nos recommandations n'a véritablement été prise en compte.

Au regard de tout ce qui suit, Greenpeace dénonce le contenu de ce document ainsi que le processus de son élaboration et demande que son nom soit supprimé de la stratégie.

Concernant le processus

¹ <http://www.mappingforrights.org/files/Planter%20pour%20Detruire.pdf>

Greenpeace a constaté que le processus de développement de cette stratégie nationale de développement du palmier à huile n'est pas réellement participatif. La « participation » a été jusqu'ici orientée et ciblée. En effet, pendant les réunions, les représentants de Greenpeace se sont vus refuser le droit à la parole ou ont été intimidés par d'autres intervenants. Ces dysfonctionnements n'ont pas permis de débattre clairement de sujets pourtant fondamentaux, comme la nécessité d'un plan d'utilisation des terres, du respect du CLIP et de la protection des forêts. Des recommandations pourtant pertinentes de nombreux participants n'ont pas été prises en compte, réduisant ainsi leur rôle à celui de simples observateurs.

Nous dénonçons également le fait que cette stratégie ait été rédigée par le cabinet d'études dont le directeur n'est autre que le conseiller technique numéro 1 - promu Inspecteur Général auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Cette personnalité est également à la tête d'une entreprise agricole spécialisée dans la production de semences et de plants, incluant ceux du palmier à huile. Cet exemple de conflit d'intérêt direct met en cause non seulement le processus d'élaboration de la stratégie, mais aussi son contenu. Par conséquent, nous recommandons qu'un cabinet indépendant reprenne en main le processus d'élaboration de la stratégie afin de s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes, sans prendre en compte le travail déjà réalisé par le premier cabinet.

Concernant le contenu

Les insuffisances de la stratégie sont nombreuses, et peuvent se résumer ainsi : on n'y trouve aucune notion de durabilité. Le document se focalise trop sur la croissance de la production, qui semble ainsi devenir sa seule raison d'être. La protection des droits des communautés n'est pas assez prise en compte, de même que la minimisation et le règlement des conflits fonciers, le renforcement du cadre juridique et des petits planteurs dans la chaîne de valeur de l'industrie, ou encore la protection de l'environnement et la déforestation engendrée par l'industrie. Pourtant, il devrait bien s'agir du développement d'une stratégie nationale de développement **durable** de la filière palmier à huile. Comment pourrait-on parler de durabilité si les standards environnementaux et sociaux les plus rigoureux ne sont pas intégrés dans la stratégie, alors que nous connaissons les conséquences environnementales² que la production d'huile de palme à grande échelle pourrait impliquer ? A cet effet et au regard de ce constat, nous réitérons nos demandes en ce qui concerne :

- **La mise en place d'un certain nombre de conditions préalables à l'acquisition des terres :**
 - création d'un schéma national d'affectation des terres
 - application du cadre légal exigeant les processus CLIP (consentement libre, informé et préalable)
 - création d'un cadre légal permettant de sécuriser les droits fonciers coutumiers.³

² <http://awsassets.panda.org/downloads/developpmentpalmierhuilecameroun.pdf>

En l'absence de ce dispositif, les communautés locales mais aussi les investisseurs sont exposés⁴.

La recherche scientifique récemment menée par le CIRAD montre qu'il serait impossible d'octroyer de nouvelles concessions à grande échelle dans les bassins de production du palmier à huile au Cameroun tout en respectant les droits des communautés et les principes RSPO⁵--alors qu'il s'agit déjà d'un standard insuffisant pour garantir la durabilité des productions. La stratégie doit, à cet effet, tenir compte de la nécessité de ces conditions préalables.

➤ **Les limites du label RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)**

Nous avons constaté qu'en dépit de nos recommandations, la certification RSPO a été adoptée comme standard dans la stratégie, alors qu'il est clair qu'elle a démontré ses limites. La certification RSPO ne permet pas de briser le lien entre production d'huile de palme et déforestation tropicale. Elle ne garantit pas non plus l'absence de déforestation puisque seules les forêts primaires sont protégées, ce qui exclut l'ensemble des forêts secondaires, déboisées puis régénérées. De plus, elle autorise la dégradation des tourbières⁶. Il est donc clair que la certification RSPO n'est pas suffisante pour attribuer à une huile de palme un label durable⁷.

➤ **L'application de la charte POIG et HCS**

Le Palm Oil Innovation Group (POIG) regroupe des entreprises de plantations, des ONGs (y compris le WWF et Greenpeace) et des entreprises de biens de consommation. Sa charte⁹ exige la protection de toutes les forêts *High Carbon Stock* (HCS), de toutes les zones *High Conservation Value* (HCV), l'interdiction de la destruction des tourbières et la protection des tourbières existantes, l'usage minimal des pesticides et des engrais chimiques, l'interdiction des OGM, l'usage responsable des ressources en eau, le respect de la sécurité alimentaire, le respect des droits des travailleurs, et le soutien aux petits producteurs d'huile de palme. La méthodologie HCS, développée par les entreprises et ONGs (dont Greenpeace et WWF), et adoptée par plus de 75%¹⁰ du secteur de l'huile de palme est détaillée dans un toolkit¹¹. Pour Greenpeace, la charte POIG et la garantie de la non-conversion des

³ http://www.rightsandresources.org/publication_details.php?publicationID=5715
http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2015/01/122013_Proposition-des-chefs_FR.pdf

⁴ *The Financial Risks of Insecure Land Tenure: An Investment View*, prepared for the Rights and Resources Initiative by The Munden Project, Dec 2012,

⁵ agritrop.cirad.fr/580127/1/Feintrenie_2016_Spatialized_potential_for_oil_palm_in_Central_Africa.pdf

⁶ http://www.greenpeace.org/switzerland/Global/switzerland/fr/publications/forets/2013_Forets_Rapport_DestructionCertifiee.pdf

⁷ <http://www.foei.org/press/archive-by-subject/food-sovereignty-press/certified-palm-oil-not-a-solution>

⁸ <http://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2013/01/RSPO.pdf>

⁹ <http://poig.org/poig-verification-indicators/>

¹⁰ Selon le Financial Times: Wilmar 44%; Musim Mas 18%; et GAR 14%

¹¹ http://highcarbonstock.org/wp-content/uploads/2014/12/HCS_TK_2015_SNG_AW1.pdf

forêts HCS doivent être incluses dans cette stratégie et validées comme standards nationaux.

➤ **La prise en compte de la croissance démographique et des futurs besoins en terres**

Nous avons constaté que la tendance dans le secteur agro-industriel au Cameroun est d'offrir des concessions foncières à grande échelle par baux d'une durée de 99 ans ou des concessions *freeholds* de durée illimitée. Or, compte tenu de la croissance démographique et des besoins actuels et futurs en termes d'utilisation des terres pour l'agriculture paysanne, il serait indispensable de limiter la durée et la taille des concessions attribuées, ou, de préférence, ne plus octroyer d'aussi grandes concessions.

➤ **La définition des relations entre les agro-industriels et les petits producteurs**

Actuellement, la plupart des petits producteurs vendent un pourcentage important de leur FFB aux unités de transformation artisanale à cause des prix dérisoires offerts par les usines agro-industrielles.¹² Pourtant, les unités de transformation artisanales ont un taux d'extraction bien inférieur à celui des usines. Dans le cadre de l'amélioration de rendements de CPO, le Ministère de l'Agriculture essaie d'inciter les petits producteurs à vendre leur FFB aux agro-industries. La société SOCFIN, qui bénéficie d'une position dominante dans la production de CPO au Cameroun, a refusé de fournir les informations de base liées à la structuration du prix dans sa chaîne de production du palmier à huile. Ce manque de transparence, parmi bien d'autres obstacles auxquels font face les petits producteurs, empêche la restructuration du secteur en faveur des petits planteurs. Nous recommandons que les partenariats petits producteurs/agro-industries soient clairement définis avec un cahier des charges bien précis, ce qui permettrait aux petits producteurs de capter une plus grande valeur dans la chaîne de production et de commercialisation de l'huile de palme, en toute transparence.

➤ **La révision des contrats existants**

Le palmier à huile ne contribue pas au développement durable du Cameroun dans le contexte contractuel actuel. En effet, les contrats que l'Etat signe avec les investisseurs dans le secteur du palmier à huile contiennent des clauses de « non-discrimination » qui prévoient d'octroyer les conditions les plus favorables obtenues par une entreprise à toutes ses concurrentes.¹³ Avec ce dispositif, tous les agro-industriels producteurs de palmier à huile bénéficieront des mêmes avantages que ceux prévus dans le contrat de SGSOC—le contrat le plus « généreux » envers un investisseur privé. Or, il a été démontré que ce contrat avec SGSOC est très loin

¹² 48,000FCFA/tonne à la SOCAPALM; 50,000FCFA/tonne à la CDC; 42,000FCFA/tonne au Pamol selon Nkongho et al (2014).

¹³ Voir l'article 23.7 de la convention d'établissement de SGSOC au Cameroun.

<https://cameroonveritas.files.wordpress.com/2011/08/sgsoc-convention1.pdf>

d'être un modèle car il contribue trop faiblement au développement durable du Cameroun.¹⁴ Par conséquent, la stratégie devrait contenir une section consacrée à la révision des contrats déjà signés avec les investisseurs, en vue de rétablir un équilibre des bénéfices tirés par les parties. En outre, reconnaissant la nécessité de la transparence, tout contrat devrait être rendu public comme condition de sa validité.¹⁵

Au regard de tout ce qui précède, Greenpeace émet son profond désaccord avec le contenu de la stratégie nationale de développement durable de la filière palmier à huile ainsi qu'avec le processus de son élaboration. Alors que Greenpeace a participé à deux réunions du comité technique, les limitations qui lui ont été imposées ne lui ont pas donné l'occasion de faire valoir sa voix, et ses propositions de recommandations n'ont été prises en compte, alors qu'elles auraient permis de rendre cette stratégie consistante, cohérente et durable. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que notre nom dûment mentionné dans cette stratégie soit retiré du document final car nous ne désirons pas y être associés.

Toutefois, nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Veuillez recevoir, Excellence, l'assurance de notre parfaite considération.



Frikkie Mientjes

Director Executive a.i
Greenpeace Africa

fmeintjes@greenpeace.org

Pièces jointes : Correspondance de Greenpeace du 8 octobre 2014 « recommandations relatives à la stratégie nationale du palmier à huile au Cameroun »

Cc :

- Comité technique chargé de la validation de la stratégie nationale du palmier à huile
- WWF
- ZSL

¹⁴ <http://www.relufa.org/partners/jhnewsletter/documents/13emetravailHeracles.pdf>

¹⁵ http://www.open-contracting.org/wp-content/uploads/2016/03/2016-03-11-CCSI-OCP_Transparency-in-Land-Based-Investment_FINAL-1.pdf